



**Première réunion du Groupe de travail
sur les systèmes de suivi et de traçabilité,
y compris le point focal mondial pour l'échange
d'informations et les marques uniques d'identification
sur les paquets et les cartouches de cigarettes**

26 novembre – 28 novembre 2019
Panama City, Panama

FCTC/MOP1/WGT&T/1/2
24 octobre 2019

Projet de questionnaire/d'instrument d'enquête

La Réunion des Parties a adopté lors de sa première session (MOP1) la décision [FCTC/MOP1\(6\)](#), intitulée « Systèmes de suivi et de traçabilité, y compris le point focal mondial pour l'échange d'informations et les marques uniques d'identification sur les paquets et les cartouches de cigarettes ».

La Réunion des Parties a décidé de **créer un Groupe de travail** pour l'élaboration et la mise en place de systèmes de suivi et de traçabilité conformément à l'article 8, y compris du point focal mondial pour l'échange d'informations (article 8.1) et des marques uniques d'identification sur les paquets et les cartouches de cigarettes (article 8.3).

La Réunion des Parties a chargé ce Groupe de travail d'établir une vue d'ensemble des meilleures pratiques utilisées par les Parties souhaitant prendre part à cet exercice en ce qui concerne la mise en place de systèmes de suivi et de traçabilité (article 8.1), ainsi que les marques uniques d'identification sur les paquets et les cartouches de cigarettes (article 8.3) à l'échelle nationale ou régionale.

Questionnaire sur les systèmes de suivi et de traçabilité

Afin de faciliter le travail du Groupe de travail, les principaux facilitateurs (le Brésil, le Sénégal, le Sri Lanka et l'Union européenne) ont élaboré, avec l'appui du Secrétariat de la Convention-cadre, le questionnaire ci-joint.

Ce questionnaire vise à recueillir le plus d'informations possible sur les systèmes de suivi et de traçabilité déjà instaurés ou en cours d'instauration à l'échelle régionale ou nationale

des Parties au Protocole ainsi que des Parties à la Convention-cadre au titre de l'article 15 de la Convention-cadre de l'OMS.

Les expériences des Parties en la matière seront synthétisées et reprises dans le rapport complet rassemblant les meilleures pratiques et les expériences relatives à l'instauration de systèmes de suivi et de traçabilité, ainsi qu'aux marques uniques d'identification.

Nous invitons les Parties à répondre de façon aussi détaillée que possible en vue d'obtenir une parfaite compréhension de ces systèmes de suivi et de traçabilité.

En outre, les Parties qui ont amorcé le processus d'instauration desdits systèmes à l'échelle régionale ou nationale sont invitées à détailler autant que possible leurs projets. Dans l'idéal, elles devront indiquer à titre indicatif le calendrier prévu pour le déploiement de ces systèmes.

Les réponses à ce questionnaire devront contenir uniquement des informations pouvant être publiées dans leur totalité. Dans un souci de transparence, le Groupe de travail pourrait décider de publier toutes les réponses reçues sur le site Internet hébergé par le Secrétariat de la Convention-cadre en amont de la deuxième session de la Réunion des Parties (MOP2).

Au moment de répondre, les autorités sont invitées à indiquer un contact que le Groupe de travail pourra joindre en cas de précisions supplémentaires nécessaires concernant vos réponses.

===

Annexe

QUESTIONNAIRE SUR LES SYSTÈMES DE SUIVI ET DE TRAÇABILITÉ

Partie 1 - Questions d'introduction

Cette partie du questionnaire vise à mettre en contexte les parties suivantes en donnant aux Parties la possibilité de décrire leurs avancées en ce qui concerne l'instauration d'un système de suivi et de traçabilité.

| | QUESTION | | COMMENTAIRE |
|----------|--|--|---|
| | Questions d'introduction | | |
| 1 | Veillez décrire brièvement où en est l'instauration d'un système de suivi et de traçabilité dans votre juridiction. | | Veillez détailler votre réponse autant que possible en recensant les éventuelles mesures déjà prises et toute autre information que vous pouvez partager. |
| 2 | Si un système de suivi et traçabilité a déjà été instauré, veuillez indiquer sa date de lancement. | | Veillez indiquer une date |
| 3 | Si le système n'a pas encore été établi, veuillez indiquer sa date probable de lancement. | | Veillez indiquer une date approximative |
| 4 | Veillez indiquer si le système (prévu/en place) est national ou régional. | | En cas de système régional, veuillez indiquer la région concernée. |
| 5 | Veillez indiquer pour quels types de conseils vous avez opté dans les phases préparatoires de l'instauration de votre système. | | Veillez détailler votre réponse autant que possible (par ex., études préalables, etc.) |
| 6 | Veillez indiquer comment le système a été/sera adapté pour répondre aux particularités du commerce illicite dans votre juridiction ? | | Veillez détailler votre réponse autant que possible (par ex., pas de production, etc.) |

| | QUESTION | | COMMENTAIRE |
|-----------|---|--|--|
| 7 | Si vous avez déjà instauré un système de suivi et de traçabilité, veuillez indiquer si vous prévoyez de le revoir ou de le modifier. | | Veillez détailler votre réponse autant que possible (par ex., les motifs de toute modification éventuelle, le calendrier approximatif pour ce faire, etc.) |
| 8 | Si, en tant que Partie à la Convention-cadre de l'OMS, vous ne disposez pas encore de système de suivi et de traçabilité, pourriez-vous indiquer de quelles informations vous auriez besoin pour vous aider dans votre réflexion à ce sujet ? | | Veillez détailler votre réponse autant que possible |
| 9 | Veillez indiquer si l'industrie du tabac et/ou des entités commerciales ayant d'autres intérêts particuliers se sont rapprochées de vous pour parler de votre système de suivi et de traçabilité. | | Veillez détailler votre réponse autant que possible |
| 10 | Veillez décrire dans quelle mesure la transparence a été assurée dans le cadre des vos consultations avec les parties prenantes. | | Veillez détailler votre réponse autant que possible |

Partie 2 - Instauration d'un système de suivi et de traçabilité

L'article 8.2 du Protocole stipule ce qui suit :

« Chaque Partie instaure, conformément au présent article, un système de suivi et de traçabilité contrôlé par elle de tous les produits du tabac qui sont fabriqués ou importés sur son territoire en tenant compte de ses propres besoins nationaux ou régionaux spécifiques et en se fondant sur les meilleures pratiques existantes. »

Cette partie du questionnaire est consacrée à la phase initiale d'instauration d'un système de suivi et de traçabilité, précédant sa mise en œuvre. Les questions suivantes visent à recueillir des informations sur :

- a) tout acte juridique adopté en vue de l'instauration du système ;
- b) les besoins spécifiques des pays pour instaurer le système ;
- c) le calendrier de mise en œuvre juridique et technique.

| | QUESTION | O/N | COMMENTAIRE |
|-------------|--|------------|--|
| | Instauration du système | | |
| 11 | Veillez joindre les actes juridiques liés à l'instauration du système ou décrire les mesures législatives prévues pour fournir une base légale au système. | | Veillez indiquer le lien ou joindre la copie électronique des actes juridiques concernés ou de toute annonce en lien avec les mesures législatives prévues. |
| 12 | Combien de temps l'instauration du système a-t-elle nécessité (ou nécessitera-t-elle selon les prévisions) ? | | Veillez détailler votre réponse autant que possible (par ex., préciser la durée des différentes étapes, de la préparation des textes législatifs, du processus technique, etc.) |
| 12 a | En guise de complément, veuillez décrire la constitution du marché du tabac dans votre juridiction. | | Veillez détailler votre réponse autant que possible (par ex., nombre d'acteurs, volume des produits, modèles de distribution, taille du marché, etc.) |
| 13 | Comment le système est-il/sera-t-il financé ? | | Veillez détailler votre réponse autant que possible (par ex., fournir des données publiques relatives aux coûts du système et les méthodes qui sont/seront mises en œuvre pour la prise en charge des dépenses par l'industrie du tabac, conformément à l'article 8.14 du Protocole) |
| 14 | De quelle(s) autorité(s) la mise en œuvre du système relève-t-elle/relèvera-t-elle ? | | Veillez détailler votre réponse autant que possible |

| | QUESTION | O/N | COMMENTAIRE |
|-----------|--|------------|---|
| 15 | Existe-t-il un site Internet officiel, ou toute autre source que vous pouvez partager, décrivant les principales caractéristiques de votre système ? | | Veillez en indiquer le lien/fichier pdf, le cas échéant |

Partie 3 - Portée du système de suivi et de traçabilité

Cette partie du questionnaire est consacrée aux types de produits du tabac et aux mouvements de produits du tabac couverts par les systèmes de suivi et de traçabilité.

| QUESTION | | O/N | COMMENTAIRE |
|--------------------------|---|------------|---|
| Portée du système | | | |
| 1 6 | Quels types de produits du tabac sont concernés par le système de suivi et de traçabilité ? | | Veillez détailler votre réponse autant que possible (par ex., quels produits du tabac, depuis quand, etc.) |
| 1 7 | La portée du système de suivi et de traçabilité sera-t-elle étendue à d'autres produits du tabac qui ne sont pas encore couverts ? | | Veillez détailler votre réponse autant que possible (par ex., les cigarettes, y compris le tabac à rouler, ou d'autres produits du tabac.) |
| 1 8 | Le système de suivi et de traçabilité couvre-t-il/couvrira-t-il tous les produits du tabac fabriqués et importés dans votre juridiction ? | | Veillez détailler votre réponse autant que possible (par ex., citer toutes les exceptions applicables, notamment aux produits fabriqués dans votre juridiction et destinés à l'exportation) |
| 1 8a | Le système de suivi et de traçabilité couvre-t-il/couvrira-t-il les produits du tabac destinés à l'exportation ? | | Veillez détailler votre réponse autant que possible (par ex., citer toutes les exceptions) |
| 1 8 b | Le système de suivi et de traçabilité couvre-t-il/couvrira-t-il les produits du tabac destinés à la vente en franchise de droits ? | | Veillez détailler votre réponse autant que possible |

| | | | |
|------------------|--|--|--|
| <p>19</p> | <p>Quelles parties de la chaîne logistique après la fabrication le système de suivi et de traçabilité couvre-t-il/couvrira-t-il ?</p> | | <p>Veillez détailler votre réponse autant que possible (par ex., la production, le premier acheteur, l'acheteur suivant, la distribution, la vente en gros, la vente au détail, le consommateur, le stockage et l'expédition, le point de départ, etc.).</p> |
| <p>20</p> | <p>Quels événements de la chaîne logistique déclenchent les obligations de notification ? Quel est le délai de notification de chaque événement ? (par ex., la livraison ou l'arrivée des produits).</p> | | <p>Veillez détailler votre réponse autant que possible</p> |

Partie 4 - Marques uniques d'identification

L'article 8.3 stipule ce qui suit :

« Aux fins d'efficacité du système de suivi et de traçabilité, chaque Partie exige que des marques d'identification uniques, sécurisées et indélébiles (ci-après appelées marques uniques d'identification) telles que des codes ou des timbres soient apposées sur tous les paquets, toutes les cartouches et tout conditionnement extérieur de cigarettes ou fassent partie de ceux-ci dans un délai de cinq ans et soient apposées sur les autres produits du tabac ou en fassent partie dans un délai de dix ans après l'entrée en vigueur du présent Protocole à son égard. »

L'article 8.4 exige que les informations suivantes figurent sur les marques uniques d'identification :

- a) la date et le lieu de fabrication ;*
- b) l'unité de fabrication ;*
- g) la description du produit ;*
- f) le marché sur lequel le produit est destiné à être vendu au détail (si disponible).*

Cette partie du questionnaire est consacrée à la composition, à l'application et au codage des marques uniques d'identification et aux informations qu'elles contiennent. Les Parties sont également priées de soumettre des échantillons de marques uniques d'identification et leurs structures de codage.

| QUESTION | | O/N | COMMENTAIRE |
|-----------------|---|------------|--|
| | Marques uniques d'identification | | |
| 21 | Sous quelle forme les marques uniques d'identification à destination du système de suivi et de traçabilité sont-elles/seront-elles générées ? | | Veuillez détailler votre réponse autant que possible (par ex., des codes, des timbres, les deux) |

| QUESTION | | O/N | COMMENTAIRE |
|----------|---|-----|---|
| 22 | Comment le caractère unique des marques d'identification est-il/sera-t-il obtenu ? | | Veillez détailler votre réponse autant que possible (par ex., s'il est généralisé et pas seulement spécifique au type de produit) |
| 23 | Dans quelle mesure la sécurisation des marques uniques d'identification est-elle/sera-t-elle garantie ? | | Veillez détailler votre réponse autant que possible |
| 24 | Sur quels conditionnements de produits du tabac les marques uniques d'identification sont-elles/seront-elles apposées ? | | Veillez détailler votre réponse autant que possible (par ex., sur les paquets, les cartouches, les caisses d'emballage, les palettes, etc.) |
| 25 | Quelles informations les marques uniques d'identification contiennent-elles/contiendront-elles ? | | Veillez détailler votre réponse autant que possible en vous référant à l'article 8 (4.1 a) la date et le lieu de fabrication, b) l'unité de fabrication, f) le marché sur lequel le produit est destiné à être vendu au détail et g) la description du produit) et indiquez toute autre information intégrée. |
| 25 a | Dans quelle mesure les informations contenues dans les marques uniques d'identification sont-elles accessibles aux autorités de détection et de répression en dehors de votre juridiction ? | | Veillez détailler votre réponse autant que possible |

| QUESTION | | O/N | COMMENTAIRE |
|-------------|---|-----|---|
| 25 b | Les marques uniques d'identification sont-elles visibles pour les autorités de détection et de répression en dehors de de votre juridiction ? | | Veillez détailler votre réponse autant que possible |
| 26 | Veillez décrire la structure de codage des marques uniques d'identification et fournir un exemple de marques uniques d'identification actuellement utilisées. | | Veillez détailler votre réponse autant que possible (par ex., les restrictions de codage des caractères, le nombre de caractères, etc.) |
| 27 | Votre système reconnaît-il les marques uniques d'identification d'autres juridictions ? | | Veillez détailler votre réponse autant que possible (par ex., les juridictions concernées, le type de reconnaissance, unilatérale ou bilatérale, etc.) |
| 28 | Veillez expliquer quels supports de données sont/seront utilisés pour coder les marques en vue de leur traçabilité ? | | Veillez vous référer aux normes internationales le cas échéant. Certains supports sont-ils particulièrement préconisés ? |
| 29 | Pouvez-vous fournir une estimation du nombre de marques uniques d'identification qui sont/seront enregistrées dans votre système ? | | Veillez détailler votre réponse autant que possible (par ex., par an). Les estimations peuvent être calculées approximativement selon la taille du marché en termes de nombre de paquets. Vous pouvez indiquer le nombre de marques uniques d'identifications générées et appliquées. |

| QUESTION | | O/N | COMMENTAIRE |
|-----------------|---|------------|---|
| 30 | Veillez indiquer le délai de validité des marques uniques d'identification. | | Veillez indiquer si les marques uniques d'identification ont une date d'expiration (par ex., le délai entre la génération et l'application de la marque unique d'identification). |

Partie 5 - Contrôle du système

L'article 8.2 du Protocole stipule ce qui suit :

« Chaque Partie instaure, conformément au présent article, un système de suivi et de traçabilité contrôlé par elle de tous les produits du tabac qui sont fabriqués ou importés sur son territoire en tenant compte de ses propres besoins nationaux ou régionaux spécifiques et en se fondant sur les meilleures pratiques existantes. »

Cette partie du questionnaire est consacrée aux mécanismes de contrôles mis en place pour assurer la bonne exécution du système par les autorités nationales.

| N° | QUESTION | O/N | COMMENTAIRE |
|----------------------------|---|-----|--|
| Mesures de contrôle | | | |
| 31 | Par quels moyens l'indélébilité des marques d'identification unique est-elle/sera-t-elle assurée ? | | Veuillez détailler votre réponse autant que possible |
| 32 | Comment le fonctionnement du système est-il/sera-t-il contrôlé par vos autorités ? | | Veuillez détailler votre réponse autant que possible |
| 33 | Veuillez recenser les organismes/autorités responsables pour chaque étape du processus de traçabilité. | | Veuillez détailler votre réponse autant que possible |
| 34 | Le système prévoit-il/prévoira-t-il des mesures visant à prévenir la fabrication de produits du tabac sans marques de traçabilité ? | | Veuillez détailler votre réponse autant que possible |
| 35 | Quelles règles s'appliquent/s'appliqueront aux informations relatives au suivi et à la traçabilité en termes d'accès et d'audit ? | | Veuillez détailler votre réponse autant que possible |
| 36 | Veuillez indiquer comment les informations du système sont utilisées par vos autorités aux fins de détection et de répression. | | Veuillez détailler votre réponse autant que possible |

| | | | |
|-----------|--|--|---|
| 37 | Avez-vous mis en place d'autres mesures afin d'assurer la sécurisation des marques uniques d'identification ? | | Veillez détailler votre réponse autant que possible |
| 38 | Comment l'indépendance vis-à-vis de l'industrie du tabac est-elle garantie ? | | Veillez détailler votre réponse autant que possible |
| 39 | Comment vous assurez-vous que, conformément à l'article 8.12, les obligations auxquelles une Partie est tenue ne sont pas remplies par l'industrie du tabac et ne lui sont pas déléguées ? | | Veillez détailler votre réponse autant que possible |

Partie 6 - Enregistrement et accessibilité des informations

Cette section du questionnaire est consacrée à l'enregistrement des informations conformément à l'article 8.5, et à l'accessibilité de ces renseignements en vertu de l'article 8.6.

| N° | QUESTION | O/N | COMMENTAIRE |
|-------------|---|------------|--|
| | Conception du système | | |
| 40 | La conception du système inclut-elle un dictionnaire des messages ou un dictionnaire des données ? | | |
| 40 a | Si la réponse est oui, veuillez indiquer le(s) dictionnaire(s) en question. | | Veuillez fournir un lien ou une copie électronique |
| 41 | Veuillez fournir des exemples du format et du contenu actuels des renseignements requis en vertu de l'article 8.4.1 (a-j) tels qu'ils sont saisis et enregistrés dans le système. | | Veuillez fournir un lien ou une copie électronique |
| 42 | Le format et le contenu des informations enregistrées dans le système sont-ils/seront-ils exportables en l'état via l'échange de données informatisé utilisant des formats ouverts et non propriétaires ? | | Veuillez détailler votre réponse autant que possible |
| 43 | Combien de temps les informations relatives au suivi et à la traçabilité sont-elles/seront-elles conservées dans votre système ? | | Veuillez détailler votre réponse autant que possible (par ex., fournir des exemples de périodes de conservation) |
| 44 | Dans l'attente de l'établissement effectif du point focal mondial pour l'échange d'informations, veuillez décrire dans quelle mesure votre système est techniquement prêt à interagir avec le point focal mondial pour l'échange d'informations ? | | Veuillez détailler votre réponse autant que possible |
| 44 a | Anticipez-vous à ce stade des problèmes de liaison éventuels avec le point focal mondial pour l'échange d'informations ? | | Veuillez détailler votre réponse autant que possible |

Partie 7. Informations supplémentaires (optionnel)

Cette partie du questionnaire permet aux Parties de compléter leurs réponses en fournissant de plus amples informations sur leurs efforts en matière d'instauration d'un système de suivi et de traçabilité.

| N° | QUESTION | | COMMENTAIRE |
|----|---|--|---|
| | Informations supplémentaires | | |
| 45 | Votre Partie est-elle confrontée à un manque d'expertise dans certains domaines ? | | Veuillez indiquer les domaines concernés (par ex., l'informatique, la gestion de la chaîne logistique, les politiques de lutte antitabac, etc.) |
| 46 | Votre Partie se confronte-t-elle à certains obstacles en particulier dans le processus d'instauration du système de suivi et de traçabilité ? | | Veuillez expliquer la nature des obstacles, (par ex., des problèmes techniques, des dispositions légales contradictoires, etc.) |
| 47 | Quels sont vos besoins en termes de soutien technique afin d'accélérer l'instauration du système de traçabilité ? | | Veuillez préciser |
| 48 | Veuillez décrire vos attentes concernant les effets du système de suivi et de traçabilité sur la lutte contre le commerce illicite des produits du tabac. | | Veuillez préciser |
| 49 | Souhaitez-vous partager d'autres informations/documents avec les autres Parties ? | | Veuillez préciser |